

**CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2019
COMPTE-RENDU SUCCINCT
AFFICHÉ LE 12 NOVEMBRE 2019**

Le quatre novembre deux mil dix-neuf à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue**.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : 28 octobre 2019

PRESENTS :

Les Adjoints au maire :

Mesdames FOUCARD – GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY.

Messieurs DENEUVE – PERON – THIRION.

Les Conseillers Municipaux :

Mesdames BARBEDOR – BOURGOGNON – DAUGAN – FAUCHOUX – HERISSON – LE GUELLEC – PRUDOR – ROUAUX.

Messieurs ENIZAN – GUERIN – JOSTE – LANGEVIN – PARTHENAY – PETTIER – RENAULT – TILLARD.

PROCURATIONS :

M. BRETEAU a donné procuration à MME LE PALMEC,

M. ETIENNE a donné procuration à M. DENEUVE,

MME GANDIN a donné procuration à MME PRUDOR.

ABSENTE :

MME SEIMANDI.

SECRETAIRE : MME BARBEDOR.

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
19-164	MME LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 SEPTEMBRE 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 16 septembre 2019, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2019.
DÉVELOPPEMENT URBAIN			
19-165	M. DENEUVE	PRÉPARATION DE LA RÉPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT POUR 2021 - RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE VOIRIE CLASSÉE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le tableau de classement unique des voies communales présenté en séance ; - SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour le classement de : <ul style="list-style-type: none"> • Allée de la Touchère – partie Nord : 71 m • Impasse des Métairies : 110 m • Impasse des Ecuries : 56 m - SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour le déclassement des voies entrées dans le domaine communautaire : <ul style="list-style-type: none"> • Rue des Cordiers : 378 m • Rue des Cuiratiers – partie Nord : 215 m (la partie Sud de 135 m restant dans le domaine communal) • Rue de l'Herminette : 250 m • Impasse de l'Emousoir : 90 m • Impasse de l'Ebranchoir : 150 m

			<ul style="list-style-type: none"> - FIXE la longueur des voies communales à : <ul style="list-style-type: none"> • 35 311 m de voies communales en agglomération ; • 12 563 m de voies communales hors-agglomération ; • 1 011 m de chemins ruraux goudronnés ; • 7 036 m de chemins ruraux empierrés.
19-166	M. DENEUVE	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE CONSENTIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EXTENSION DU PARKING GARE NORD	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public communautaire consentie dans le cadre des travaux d'extension du parking gare Nord ; - AUTORISE le Maire à signer la convention susmentionnée et tous les documents y afférents.

ENVIRONNEMENT – GESTION DES RISQUES

19-167	M. THIRION	RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE 2018 (MODIFIÉ) – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PREND acte du rapport relatif à la délégation de service public de l'assainissement pour l'exercice 2018.
19-168	M. THIRION	CONVENTION POUR L'EXPLOITATION D'UN CRÉMATORIUM - AVENANT N°7	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°7 à la convention pour l'exploitation du Crématorium de Montfort-sur-Meu.
19-169	MME HUET	CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN VERSANT DU MEU - CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES DES COLLECTIVITÉS	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DÉCIDE d'engager la commune dans la démarche du Contrat Territorial du Bassin Versant du Meu en signant la nouvelle Charte d'entretien des espaces des collectivités, version 2019 ; - AUTORISE le Maire à signer la nouvelle Charte d'entretien des espaces des collectivités, version 2019 ; - S'ENGAGE à respecter les éléments d'évaluation de la charte, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • Transmettre au minimum tous les 2 ans « les données d'enregistrement des pratiques (Annexe 3) au porteur de projet ; • A recevoir au minimum tous les deux ans le porteur de projet pour évaluer le niveau de la charte atteint par la collectivité (sauf pour les collectivités de niveau 5 où un échange téléphonique pourra suffire).

FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES HUMAINES

19-170	M. PERON / M. PETTIER	CRÉATION DE TARIFS FOODTRUCKS	<p>Après avoir délibéré, à 25 voix pour et 3 abstentions (MMES BOURGOGNON, FAUCHOUX et ROUAUX), le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE les tarifs spécifiques aux Food Trucks applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 selon la grille présentée en séance, - VALIDE le règlement permettant l'encadrement de ce type de commerce sur la Ville, - AUTORISE le Maire à modifier le règlement par simple décision.
--------	-----------------------	-------------------------------	--

19-171	M. PERON	SURTAXES 2020 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RECONDUIT les tarifs 2019 en 2020, - FIXE le prix de la redevance Assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2020 comme présenté en séance, - AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette tarification.
19-172	M. PERON	SURTAXES 2020 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE le prix de la redevance Assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2020 tel que présenté en séance, sans augmentation par rapport à 2019. - AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette tarification.
19-173	M. PERON	ADMISSION EN NON VALEUR DES TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE l'extinction des deux dettes à hauteur de 465.25€ et de 821.10€ ; - AUTORISE la mise en œuvre des écritures de régularisation comptables associées.
19-174	M. PERON	BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°3	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VALIDE la décision modificative N°3 sur le budget Principal ; - AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.
19-175	M. PERON	AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2020	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites précisées ci-dessus pour les budgets « Ville » et « Assainissement ».
19-176	MME SEMPEY	CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU PUBLIC WIFI	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage confiée à la commune d'Ifpendic pour le déploiement d'un réseau Wifi public, - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire. - APPROUVE que les sommes correspondantes soient inscrites au budget 2020.
19-177	MME SEMPEY	DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE DU CONFLUENT PAR LE COLLÈGE LOUIS GUILLOUX POUR LE 05 NOVEMBRE 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCORDE la gratuité de la salle du Confluent le 05 novembre 2019 au collège Louis Guilloux pour cette soirée de sensibilisation ; - AUTORISE le Maire à signer les contrats et tout document y afférent.
19-178	MME SEMPEY	DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE DU CONFLUENT PAR LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MONTFORT- SUR-MEU POUR LE 23 NOVEMBRE 2019	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCORDE la gratuité de la salle du Confluent le 23 novembre 2019 au Centre d'incendie et de secours pour la Sainte Barbe ; - AUTORISE le Maire à signer les contrats et tout document y afférent.
19-179	MME SEMPEY	DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE DES DISOUS PAR LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCORDE la gratuité de la salle des Disous le 18 décembre de 14h à 17h à la Direction Départementale des Territoires

		TERRITOIRES ET DE LA MER D'ILLE-ET-VILAINE POUR LE 18 DECEMBRE 2019	<p>et de la Mer d'Ille-et-Vilaine ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Maire à signer les contrats et tout document y afférent.
19-180	MME SEMPEY	CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CRÉE les postes non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité, tels que présentés en séance ; - AUTORISE le Maire à signer le contrat afférent ; - PRÉVOIT les crédits au budget.
DOCUMENT SUR TABLE			
19-181	M. PERON	VENTE DE MATERIEL NACELLE ABM 13M 133RT	<p>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la mise en vente de la nacelle ABM 13m 133RT référencée sous le N° d'inventaire 1999/ESP/007 ; - AUTORISE le Maire à passer toutes les écritures comptables nécessaires à la sortie de l'immobilisation ; - AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

Delphine DAVID,
Maire
Conseillère Régionale

